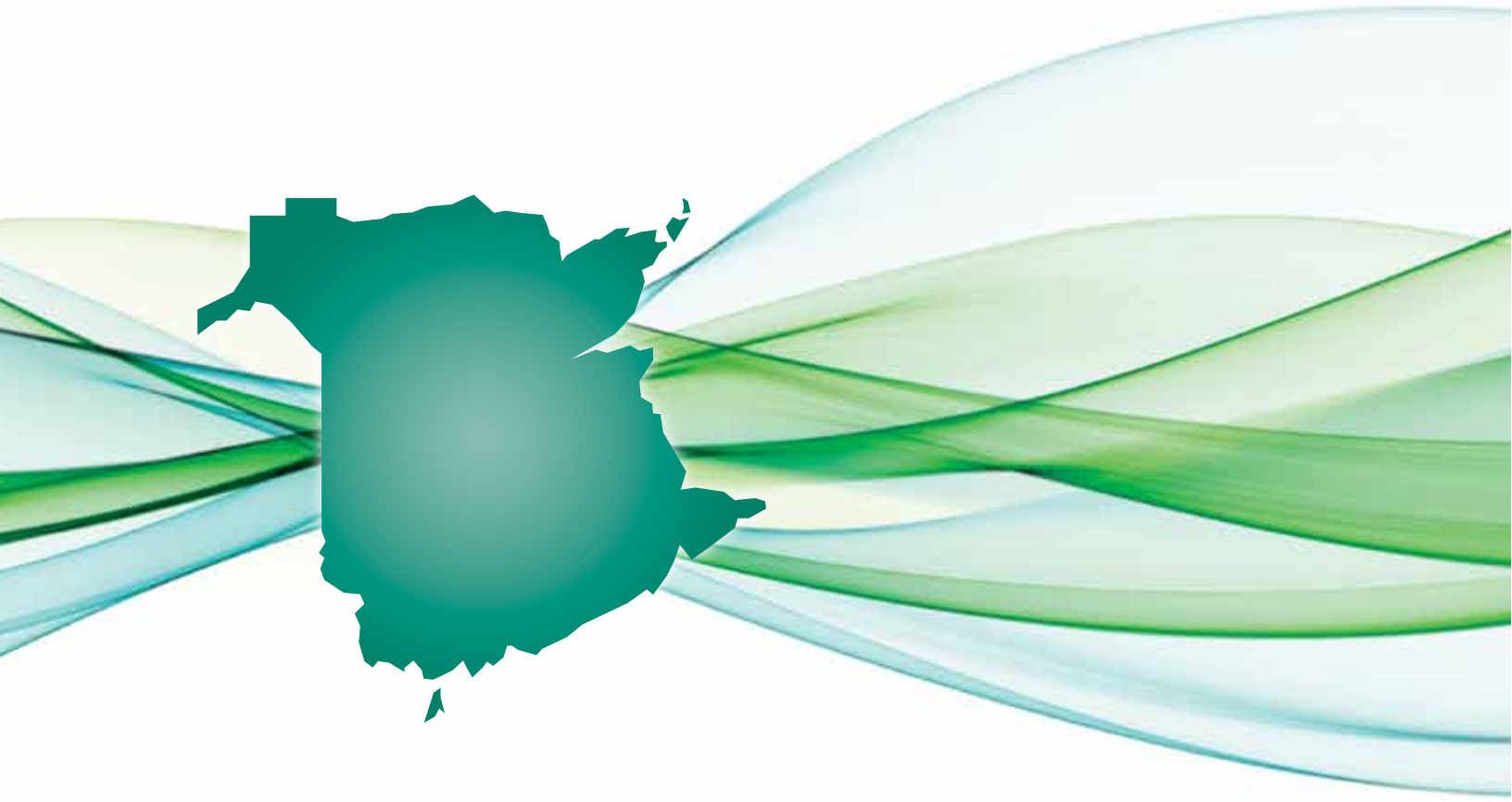
2011 | RAPPORT ANNUEL



Recycle NB

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre 3

Recycle NB - Un aperçu 3

Principales réalisations 4

Acronymes et glossaire 5

Message du président de la commission 6

Valeurs de base 7

Gouvernance de la commission 8

Membres de la commission et mandats 8

Responsabilité élargie des producteurs (REP) 12

Éducation et sensibilisation du public 13

Projets de recyclage communautaires 14

Recyclage à valeur ajoutée 15

Modèles des parties prenantes de Recycle NB 16

Programme d'intendance des pneus (PIP) 17

Programme d'écologisation de peinture (PEP) 20

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Bilan 25

État des résultats 26

État de l'évolution des actifs nets 27

État des flux de trésorerie 28

Notes afférentes aux états financiers 29

Tableau du Programme d'écologisation de peinture 36

Tableau du Programme d'intendance des pneus 37



LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Bruce Fitch
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Place Marysville
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom de la commission et du personnel de Recycle NB, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2011. Ce rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

De plus, je tiens à profiter de l'occasion pour adresser nos remerciements et notre appréciation à l'hon. Margaret-Ann Blaney, qui était ministre de l'Environnement en 2011, et au personnel du ministère pour toute l'aide que nous avons reçue durant l'année.

Ma signature ci-dessous à titre de président de la commission signifie que la commission assume la responsabilité globale du contenu du rapport annuel de 2011 et de l'exactitude des résultats qui y sont rapportés.



Murray Driscoll – *Le président de la commission de Recycle NB*

RECYCLE NB - UN APERÇU

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi Recycle NB en vertu du *Règlement sur les matières désignées* (2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* le 1er mai 2008. Une commission, composée d'au moins 5 membres et d'au plus 12 membres nommés par le ministre de l'Environnement, gère les affaires de l'entité.

Le règlement donne au gouvernement le pouvoir de désigner des matières qui peuvent devenir la responsabilité de Recycle NB. C'est alors Recycle NB qui devient responsable de la mise sur pied et de la gestion d'un programme à l'égard de la matière désignée. Le programme peut comprendre la gestion de l'entreposage, de la collecte, du transport, du recyclage, de la transformation, de l'élimination et de toute autre forme de manutention de la matière désignée.

Recycle NB est responsable de deux matières désignées : la peinture et les pneus. La peinture relève de Recycle NB depuis le 1er mai 2008, date d'adoption du *Règlement sur les matières désignées*. Le même règlement a transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité, Recycle NB. La Commission d'intendance des pneus a eu la responsabilité des pneus dès 1996, avec l'adoption du Règlement du Nouveau-Brunswick 96-82 afférent à la *Loi*. En vertu de ce règlement, la commission devait établir et gérer un programme de gestion des pneus hors d'usage.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Depuis la création du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 15 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en produits à valeur ajoutée grâce au programme d'intendance des pneus.

- Grâce au ferme appui de la population du Nouveau-Brunswick, le programme jouit d'un taux de récupération exceptionnel des pneus hors d'usage depuis 10 ans comparativement aux programmes en vigueur ailleurs, ce qui a permis à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) située à Minto, de devenir un chef de file mondial dans le développement des marchés pour le recyclage du caoutchouc. Cette solution spécifique au Nouveau-Brunswick assure la stabilité du programme et des emplois dans le secteur de la fabrication de produits écologiques.

- L'usine de la TRACC transforme les pneus hors d'usage pour en faire de nombreux produits différents tels que bardeaux de toiture, paillis pour aménagement paysager, surfaces caoutchoutées pour terrains de jeux, tapis pour bétail et bien d'autres produits moulés en caoutchouc.

- Le ministre de l'Environnement a approuvé le nouveau plan de gestion des pneus usés établi par Recycle NB le 24 octobre 2011.

- Comme il est signalé dans le rapport annuel de 2010, le programme d'intendance des pneus a obtenu les meilleurs résultats à un sondage mené dans six villes canadiennes par l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc :
  - sensibilisation au système provincial de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage;
  - satisfaction à l'égard de la gestion des pneus hors d'usage;
  - satisfaction à l'égard du sort des pneus en fin de vie.

- Le premier programme de responsabilité élargie des producteurs établi au Nouveau-Brunswick, le programme d'écologisation de peinture (PEP), a été bien reçu par les consommateurs. Ce programme s'efforce de rehausser l'accessibilité au recyclage de la peinture en élargissant le réseau des comptoirs de collecte dans la province.

- Le plan de gestion du programme d'écologisation de peinture visait un taux de réutilisation minimum de 70 %. Au cours des trois premières années du programme, le taux de recyclabilité/réutilisation de la peinture a dépassé 87 %.

- L'entreprise de recyclage de la peinture a félicité les gens du Nouveau-Brunswick pour l'excellente qualité de la peinture ramassée et le faible niveau de matières non visées par le programme (surtout des déchets ménagers dangereux) qu'elle reçoit du Nouveau-Brunswick. Un tel succès permet au PEP de maintenir ses coûts à un faible niveau.

- Recycle NB poursuit son partenariat avec Habitat pour l'humanité en faisant la promotion de matériaux de construction écologiques comme la peinture recyclée et les bardeaux de toiture.

- Recycle NB a mis sur pied la campagne d'éducation « Au-delà des déchets » en 2010 pour accroître la qualité du service et la sensibilisation des consommateurs et ainsi augmenter les taux de récupération des programmes. La campagne ayant été très bénéfique, elle a été répétée en 2011 avec autant de succès. En 2010, la campagne avait visé en particulier à améliorer le programme d'écologisation de la peinture, tandis qu'en 2011 les efforts ont porté sur le programme d'intendance des pneus.

- Au cours de l'exercice à l'étude, la Commission a adopté des nouveaux règlements administratifs pour les activités de Recycle NB et élaboré des chartes pour le conseil de direction et pour le comité des finances et de la vérification.

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

ACRONYMES

ADSNB - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick
ATDA – Atlantic Tire Dealers Association
CATRA – Canadian Association of Tire Recycling Agencies
C**CME** – Conseil canadien des ministres de l'environnement
COV - Composés organiques volatils
DMD - Déchets ménagers dangereux
EPP – Équivalent de pneu de passager (1 EPP =10 kg)
FSC – Forest Stewardship Council
LEED – Leadership in Energy & Environmental Design
NBADA – New Brunswick Auto Dealers Association
PCGR – Principes comptables généralement reconnus
PEP – Programme d'écologisation de peinture
PIP – Programme d'intendance des pneus
REP – Responsabilité élargie des producteurs
TRACC – Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

GLOSSAIRE

Les matières désignées sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. Au Nouveau-Brunswick, la commission d'intendance pour les pneus et la peinture est Recycle NB.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche amène les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

Les déchets ménagers dangereux (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces articles contiennent des ingrédients toxiques et exigent une utilisation et une élimination responsables.

Au-delà des déchets, un campagne d'éducation de Recycle NB, est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé économique, sociale et environnementale.

Les pneus hors route sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

L'équivalent de pneu de passager, ou EPP, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps.

La gestion responsable de produits est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les composés organiques volatils (COV) désignent des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION



Le survol des activités de Recycle NB présenté dans le présent rapport annuel montrera que l'organisme a connu une année fructueuse et satisfaisante.

Le ministre de l'Environnement a approuvé le plan de gestion des pneus usés élaboré par Recycle NB le 24 octobre 2011. Ce plan de gestion peut être téléchargé sur le site Web de Recycle NB.

En 2011, la commission a adopté un nouvel ensemble de règlements administratifs pour les activités de Recycle NB. De plus, des chartes ont été élaborées pour le conseil de direction et le comité des finances et de la vérification. Les attributions de chaque charte sont présentées dans la section sur la gouvernance de la commission du présent rapport.

Le 1er janvier 2011, Recycle NB a adopté les normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public applicables aux organismes publics. Les notes afférentes aux états financiers dans le présent rapport décrivent les principaux redressements qui ont découlé de l'application de ces nouvelles normes.

Le rendement du Programme d'intendance des pneus et du Programme d'écologisation de peinture continue à être très élevé. Les résultats sont semblables à ceux obtenus en 2010. Le succès des deux programmes repose largement sur la participation active de nos intervenants, la participation soutenue de nos partenaires et l'appui indéfectible de la population du Nouveau-Brunswick.

La campagne éducative de 2011 de Recycle NB « Au-delà des déchets » s'est poursuivie en collaboration avec le Fonds en fiducie pour l'Environnement (FFE) du ministère de l'Environnement et Encorp Atlantique. Les résultats de la campagne devraient nous aider à améliorer l'efficience et les services offerts par nos programmes de recyclage.

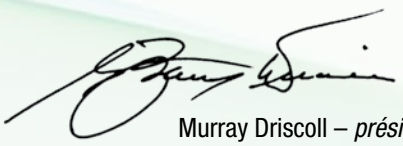
Recycle NB et ses parties prenantes de l'industrie ont poursuivi leur partenariat à l'égard des projets d'habitation d'Habitat pour l'humanité dans les régions de Moncton, de Saint John et de Fredericton.

Recycle NB est tout à fait heureux de l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter le recyclage au Nouveau-Brunswick. Nous sommes heureux de savoir que les programmes possibles de responsabilité élargie des producteurs pourraient viser l'huile moteur et l'antigel, les produits électroniques, les piles, les appareils contenant du mercure et les produits pharmaceutiques. Dans tous les cas, un plan de gestion responsable complet doit être élaboré avec l'apport des parties prenantes pour chaque nouvelle matière à gérer.

Recycle NB est prêt à assumer de nouvelles responsabilités à cet égard à la lumière des résultats que nous obtenons dans nos programmes actuels de gestion responsable. Nous attendons avec plaisir de pouvoir faciliter tout futur projet de gestion responsable dans la province.

Je tiens à remercier les membres du personnel de Recycle NB pour le dévouement et l'ardeur au travail qu'ils ont manifestés tout au long de l'année. Je m'en voudrais aussi de ne pas remercier les commissionnaires pour leur participation diligente et active à la commission de Recycle NB.

La commission et le personnel de Recycle NB sont toujours déterminés à atteindre les meilleurs résultats possible pour l'environnement au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes reconnaissants au ministre et au personnel du ministère pour leur leadership soutenu et leur appui, et nous ferons tout pour que le développement durable demeure le principe qui oriente les activités de Recycle NB.



Murray Driscoll – *président, Recycle NB*

VALEURS DE BASE

• Rôle

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Recycle NB a reçu du gouvernement du Nouveau-Brunswick le mandat de gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et d'assurer la gestion écologique de ces matières. À l'heure actuelle, Recycle NB gère deux programmes en vertu de son mandat : le programme d'intendance des pneus et le programme d'écologisation de peinture. L'expérience acquise par Recycle NB et son réseau de parties prenantes clés grâce à la gestion de ces deux programmes constitue un excellent point de départ pour ajouter d'autres matières désignées à celles dont s'occupe déjà l'organisme.

• Vision

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB et ses parties prenantes continuent à travailler à un but commun : un Nouveau-Brunswick sans déchets. Pour y parvenir, Recycle NB doit communiquer clairement et efficacement la justification et le mode de fonctionnement de ses programmes au public, tout en le sensibilisant à l'importance de la durabilité de l'environnement. On ne saurait trop souligner l'importance d'avoir un organisme tel que Recycle NB voué à la bonne gestion de l'environnement.

• Mission et objectifs

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB est convaincu que, pour réussir, un organisme a besoin d'objectifs clairement établis et doit élaborer et mettre en œuvre des plans détaillés. C'est la raison pour laquelle, dès dans les débuts du mandat de Recycle NB, la commission a considéré qu'il était prioritaire d'établir la mission de l'organisme. Lorsque de nouveaux programmes sont confiés à Recycle NB, l'énoncé de mission peut être modifié en conséquence.

La commission a établi les buts et objectifs suivants pour Recycle NB :

1. **Accroître l'éducation et la sensibilisation du public.**

   Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

2. **Assurer une viabilité financière**

   Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.

3. **Ajouter de la valeur**

   Grâce aux avances technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer ainsi la stabilité à long terme des programmes.

4. **Faciliter la réduction des déchets**

   Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

5. **Faire preuve de transparence et rendre des comptes.**

   Recycle NB est déterminé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens d'améliorer son rendement à cet égard.

GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la commission

Les membres de la commission de Recycle NB sont nommés par le ministre de l'Environnement conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences permet aux membres d'appliquer des points de vue particuliers aux questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.



MEMBRES DE LA COMMISSION ET MANDATS

Composition de la Commission



Murray Driscoll, *président*
Quispamsis (N.-B.)
M. Driscoll est un enseignant à la retraite et maire de Quispamsis.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Paul Losier, *vice-président*
Beresford (N.-B.)
M. Losier est maire adjoint de la ville de Beresford et président du conseil de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Thérèse Bourgeois
Grand-Sault (N.-B.)
Mme Bourgeois a de l'expérience dans le secteur de l'accueil et du tourisme, et elle est vice-présidente du club de ski de fond Kahoutek.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Nancy Daamen
Hardwood Ridge (N.-B.)
Mme Daamen s'occupe de la prestation de soins de santé aux aînés et de développement de services communautaires.
(Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014)



Borden P. DeLong
Brown's Flat (N.-B.)
M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et est actif dans divers organismes communautaires.
(Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014)



Paul Després
Shediac (N.-B.)
M. Després est un ancien directeur commercial régional dans le secteur des produits de construction résidentiels et commerciaux.
(Mandat : du 8 juin 2010 au 7 juin 2013)

Les pouvoirs de la commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. En termes généraux, la commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la commission et de ses comités. La commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Par ailleurs, les parties prenantes interviennent activement dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la commission.

Le taux de présence aux réunions de la commission a été de 96 %.

	Commission (6 réunions)		**Commission** (6 réunions)
Murray Driscoll *président*	6	Paul Losier, *Vice-président*	6
Rod Borden	4 sur 5	Thérèse Bourgeois	6
Roland Guitard	6	George Haines	4 sur 4
Bryan Howell	6	Colombe Leblanc-King	6
George Mitton	4 sur 6	Grace Losier	6
Philip Jensen	6	Paul Després	6
Nancy Daamen	1 sur 1	Borden P. DeLong	1 sur 1

La commission a tenu six réunions durant l'année.

Des réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- Le 4 février à Fredericton
- Le 6 mai à Fredericton
- Le 17 juin à Tracadie-Sheila
  (réunion ordinaire de la commission et assemblée générale annuelle)
- Le 7 septembre à Fredericton
- Le 2 décembre à Fredericton



Roland Guitard

Pointe-Verte (N.-B.)
M. Guitard est un cadre en assurance à la retraite et ancien maire adjoint de Pointe-Verte.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Bryan Howell

Shediac Cape (N.-B.)
M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantique maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage.
(*Mandat : du 14 juin 2009 au 18 juin 2012)*



Phillip Jensen

Fredericton (N.-B.)
M. Jensen est un cadre à la retraite de l'industrie de camionnage et ancien président de la Commission de gestion des déchets solides de Fredericton.
(Mandat : du 12 avril 2010 au 11 avril 2013)



Colombe Leblanc-King

Saint-André (N.-B.)
Mme Leblanc-King est une enseignante à la retraite qui demeure active dans le domaine des services communautaires et de la planification du développement.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Grace Losier

Grand Bay-Westfield (N.-B.)
Mairesse de Grand Bay-Westfield, Mme Losier est active dans le développement des entreprises et le développement communautaire de la région.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Grant Mitton

Moncton (N.-B.)
M. Mitton est un conseiller à la retraite en santé et sécurité au travail du ministère du Travail fédéral, région de l'Atlantique, et un grand amateur de plein air.
(Mandat : du 14 juin 2009 au 18 juin 2012)

Conseil de direction

La commission de Recycle NB a approuvé la charte du conseil de direction au début de 2011.Le comité est composé de quatre membres de la commission (président et vice-président de la commission, de deux autres membres de la commission nommés par une résolution de la commission et du chef de la direction – membre d'office).

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la commission.
- Donner des conseils à la présidence de la commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la commission.

Membres

- Murray Driscoll, président
- Colombe Leblanc-King
- Paul Losier
- Grant Mitton



Comité des finances et de la vérification

La commission de Recycle NB a approuvé la charte du comité des finances et de la vérification au début de 2011.Le comité est formé de quatre membres de la commission nommés par une résolution de la commission et du chef de la direction (d'office).

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

Les attributions du comité concernant la fonction de vérification sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

Membres

- Phillip Jensen, président
- Murray Driscoll
- Grace Losier
- Grant Mitton

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement en matière de reddition de comptes par un examen continuel des politiques et des pratiques de la commission. Des mécanismes de rapport clés tels que l'approbation par la commission du rapport annuel et des plans de gestion des matières désignées forment un élément fondamental de cet engagement. Par ailleurs, un cabinet de vérificateurs externes fait l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de la vérification avant d'être étudiées par la commission plénière. La commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations qui émergent de ces discussions sont ensuite étudiées en vue de leur intégration aux pratiques de gouvernance internes.

Transparence

Recycle NB continue d'expliquer ses activités en détail à la population au moyen de son rapport annuel, de sa participation active aux comités consultatifs de l'industrie et de son utilisation du large éventail de moyens de communication à sa disposition. Une telle transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées* et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. L'engagement des gens du Nouveau-Brunswick est essentiel pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.

Comités consultatifs de l'industrie

Les parties prenantes de l'industrie sont invitées à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus et la peinture, comités qui sont présidés par un membre de la commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance offre à la commission de Recycle NB la possibilité de profiter des connaissances et des conseils des parties prenantes au sujet des différentes questions et initiatives relatives aux programmes de la manière la plus efficiente et la plus équitable possible. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la commission à s'acquitter de son mandat de surveillance des programmes. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les deux industries et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des commentaires, des préoccupations et des suggestions exprimés et d'élaborer des solutions innovatrices pour relever les défis actuels et éventuels. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes permet à la commission de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB,** Paul Després, *président*
- **Recycle NB,** Jamie Seamans, *gestionnaire du PIP*
- **Détaillants de pneus,** ATDA, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles,** NBADA, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides,** Ian Comeau, *directeur général,* Commission de déchets solides Restigouche
- **Transporteur et transformateur,** TRACC, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*

Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB,** Paul Losier, *président*
- **Recycle NB,** Pat McCarthy, *gestionnaire du PEP*
- **Propriétaires de marque,** Tim Dietrich, Home Hardware, *directeur, ventes au détail*
- **Agent de peinture,** Product Care Association* Mark Kurschner, *président*
- **Commissions de gestion des déchets solides** Bill Slater, *directeur général* Corporation de gestion des déchets solides de Westmorland-Albert.
- **Détaillants de peinture,** Jim Cormier, *directeur,* Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail
- **Transformateur,** Mario Clermont, *directeur général,* Division du recyclage, Société Laurentide
- **Transporteur,** Kevin Sargent, *président,* Hebert's Recycling Inc**

* Remplaçant désigné : Mannie Cheung
** Remplaçant désigné : Kevin Landry

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

En tant que principe, le concept de la REP est loin d'être nouveau. Cela fait plus d'une décennie que de nombreux gouvernements partout dans le monde l'appliquent. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a adopté le principe de la REP, en vertu duquel le producteur est responsable du produit tout au long de son cycle de vie au-delà de l'étape de sa consommation. Le producteur assume donc la responsabilité financière de la gestion des déchets de ses propres produits.

Application de la REP

Le fondement du principe de la REP est donc un transfert de responsabilité des gouvernements et des municipalités aux producteurs des biens qui sont consommés. En fait, les programmes de REP modifient l'équilibre traditionnel des responsabilités parmi les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements en ce qui a trait à la gestion des déchets. Une caractéristique de tous les programmes de REP est l'intervention continue des producteurs et des importateurs au stade post-consommation des biens commerciaux. Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficience des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il élabore des règlements relatifs à la REP, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit toujours s'assurer de la participation des parties prenantes de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour toute future initiative. En dernière analyse, les autorités locales et les contribuables sont déchargés du fardeau des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets qui leur était imposé auparavant.

Avantages de la REP

Voici certaines des raisons pour lesquelles les programmes de REP sont bénéfiques pour le Nouveau-Brunswick :

- La REP transfère les coûts de fin de vie aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production, plutôt que d'en faire porter le fardeau aux municipalités et aux contribuables.
- La REP procure aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- La REP crée des mesures incitatives qui amènent les producteurs à enlever les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- La REP encourage l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- La REP crée un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- La REP contribue à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Les programmes de REP mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

Perspectives en matière de REP

De nombreuses provinces cherchent activement des moyens d'explorer et de promouvoir des programmes de REP. Recycle NB s'efforcera de traduire ses succès en nouvelles possibilités. À l'automne 2009, le CCME a approuvé en principe un plan d'action pancanadien pour la REP, et un groupe de travail a été mis sur pied pour donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP et de gestion responsable des produits. L'approche prévoit l'adoption progressive de programmes de REP pour les produits et matériaux prioritaires déterminés. Étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché relativement restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants en soi pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la REP, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs). Recycle NB attend avec impatience de voir un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Petit à petit, une partie grandissante de la population se sensibilise à l'importance de réduire, de réutiliser et de recycler. Cependant, les gens se demandent parfois où et comment apporter les produits en fin de vie pour leur recyclage ou leur élimination de façon appropriée. Recycle NB veut combler ce manque d'information en devenant un centre de renseignements sur le recyclage. Recycle NB s'attaque à cette tâche en rassemblant l'information connue et en offrant aux résidents et aux entreprises un guichet unique où trouver des réponses aux questions sur le recyclage. Il faut du temps et de la persévérance avant que s'opère un changement fondamental dans la perception que nous avons des déchets. Il est impératif de commencer par donner aux gens l'information nécessaire pour modifier leurs habitudes de vie, mais cela prend aussi des efforts plus concertés. Pour cette raison, Recycle NB a lancé une première grande campagne d'éducation et de sensibilisation à l'été 2010. La campagne « Au-delà des déchets » de 2010 a été un grand succès, et il a donc été décidé de la répéter à l'été 2011.

Les objectifs de la campagne Au-delà des déchets de 2011 étaient les suivants :

- accroître la participation des consommateurs aux programmes de recyclage des pneus et des récipients à boisson;
- améliorer l'expérience des consommateurs aux lieux de collecte des pneus usés et aux centres de remboursement;
- améliorer la qualité et l'état des matières retournées;
- promouvoir les 3 R (réduire, réutiliser, recycler)

La campagne a été menée en collaboration avec le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) du ministère de l'Environnement, les commissions de gestion des déchets solides et Encorp Atlantique. Encorp Atlantique offre des services de gestion au stade post-consommation des récipients à boisson aux organismes qui distribuent des boissons dont le récipient porte une consigne au Nouveau-Brunswick.

Quatre « ambassadeurs et ambassadrices de l'environnement » ont été embauchés pour la campagne estivale. Basées dans différentes régions de la province, ces personnes ont constitué un lien de communication bilatéral efficace pour joindre les écoles et les collectivités locales. L'un des objectifs des ambassadeurs était de resserrer les liens avec les spécialistes locaux du domaine du recyclage, dont les commissions de gestion des déchets solides. Les ambassadeurs et ambassadrices ont donné 74 présentations dans les écoles de la province et 21 autres dans des endroits comme les foires et les salons commerciaux. En plus d'agir comme ressources communautaires, les ambassadeurs et ambassadrices ont réalisé des sondages auprès des participants aux programmes de recyclage des pneus usés et des récipients à boisson.
La campagne de 2011 avait comme objectif de renforcer l'éducation des consommateurs chez les détaillants de pneus tout en améliorant les taux de récupération de la matière. La campagne a consisté à rassembler des données de sondage sur la satisfaction par des visites et la réalisation d'entrevues auprès du personnel de 860 des 1056 des détaillants de pneus (81 %) et de 76 des 78 centres de remboursement (97 %). La campagne a mené à des communications améliorées, à un public mieux renseigné et mieux éduqué, à un personnel mieux formé dans les comptoirs de collecte et chez les détaillants et à l'apport d'améliorations fonctionnelles au PIP.



PROJETS DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES

Un nouveau partenariat a été conclu en 2009 entre Recycle NB et Habitat pour l'humanité, un organisme sans but lucratif. Le principal objectif d'Habitat pour l'humanité a toujours été de construire des logements abordables et de favoriser l'accession à la propriété comme un moyen de briser le cycle de la pauvreté. Ce partenariat vise avant tout à fournir un logement sûr à des familles à faible revenu tout en assurant une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus hors d'usage. Dans les régions de Moncton et de Saint John, Habitat pour l'humanité a utilisé des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans ses projets de construction domiciliaire en 2009. L'expérience a connu un tel succès qu'elle a été répétée en 2010 avec trois projets à Moncton, à Saint John et à Fredericton. Les collectivités de ces régions ont profité du partenariat avec Recycle NB et ses parties prenantes de l'industrie en 2011. Il faut surmonter de nombreux défis pour exécuter un programme d'une telle complexité et aider les personnes les plus démunies. Recycle NB et les parties prenantes de l'industrie sont très heureux de pouvoir contribuer à une cause aussi louable. Les bardeaux, entièrement fabriqués dans les installations de la TRACC à Minto, au Nouveau-Brunswick, sont expédiés à chaque chantier juste avant le début de la construction. Une multitude de bénévoles dévoués de la communauté utiliseront chaque paquet de bardeaux de toiture et chaque contenant de peinture dans la réalisation du projet. La réaction et l'appui du public à cette initiative se sont avérés extrêmement positifs, et la qualité élevée et l'apparence attrayante des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée en ont surpris plusieurs. Une garantie transférable de 50 ans sur les bardeaux de la TRACC et l'emploi de peinture durable Boomerang à faibles émanations de COV de la Société Laurentide font que les nouveaux propriétaires auront quelques soucis en moins plus tard. Habitat pour l'humanité souhaite continuer à utiliser les bardeaux Modern Slate et la peinture Boomerang dans ses futurs projets de construction. Voilà une autre façon pour Recycle NB de continuer à s'assurer que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.







RECYCLAGE À VALEUR AJOUTÉE

Recycle NB a toujours cherché à obtenir la pleine valeur des ressources recyclées, dont les pneus hors d'usage et les restants de peinture. Le bilan extrêmement positif du programme d'intendance des pneus (PIP) à cet égard lui a valu une renommée nationale et internationale. Régulièrement, des pays de partout dans le monde communiquent avec le programme parce qu'ils ont l'intention d'adapter la formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une province canadienne relativement petite a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple et se résume à ceci : le recyclage à valeur ajoutée.

En règle générale, un fabricant de biens a besoin de matières premières. Les matières premières subissent une transformation pour devenir des produits finis qui répondent vraisemblablement à une demande du marché et qui peuvent être vendus à des clients industriels, commerciaux ou résidentiels. Le recyclage à valeur ajoutée renverse simplement le processus. Grâce à l'innovation et à la collaboration, de nouvelles solutions créatrices sont trouvées pour transformer les matières en fin de vie des produits de consommation en de nouveaux produits. Cela signifie aller au-delà de l'élimination de la peinture inutilisée et des vieux pneus dans nos lieux d'enfouissement et reconnaître la valeur réelle, en tant que ressources, des déchets du Nouveau-Brunswick. Cela démontre aussi très bien pourquoi le développement des marchés est un volet tout à fait crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

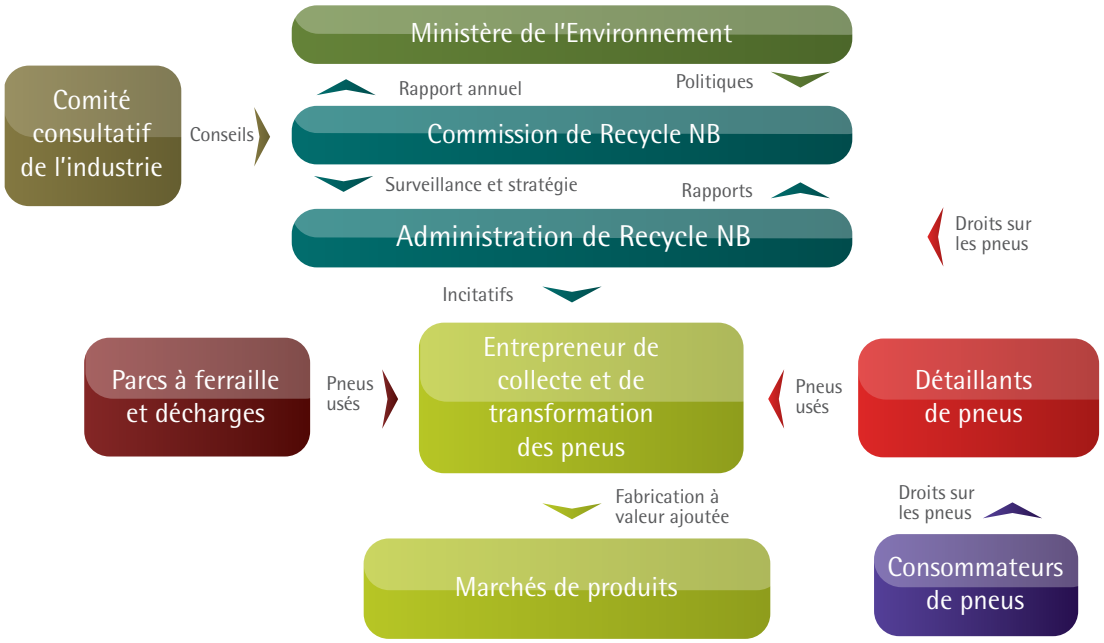
Le succès du programme dépend énormément de l'engagement et des actions de chaque personne. La réaction et le soutien du public, qui se traduisent dans les gestes quotidiens posés pour trier les matières recyclables, ont une incidence directe sur le résultat net des programmes. À mesure que la sensibilisation du public à l'égard des programmes augmente, Recycle NB constate un niveau d'intérêt grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Davantage sensibilisés, les résidents de la province comprennent aussi que la corrélation entre les prix des biens qu'ils achètent chaque semaine et leurs efforts en matière de recyclage est de plus en plus forte. Le nombre croissant de programmes de REP au Canada ne fera que renforcer ce lien. Le recyclage à valeur ajoutée est un système en vertu duquel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la REP appliquée à la conception des programmes incite les industries à se transformer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Lorsque les choses sont bien faites, cela crée une synergie qui encourage ces industries à être à la fois plus durables tout en demeurant prospères. Pour voir des résultats tangibles, il suffit de regarder la longue liste de produits de la TRACC, tous fabriqués, au moins partiellement, à partir de pneus hors d'usage. De même, la Société Laurentide est un pionnier dans la fabrication de produits novateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits de qualité inférieure. Toutefois, les produits recyclés modernes sont enfin reconnus comme des solutions de rechange légitimes aux produits fabriqués à partir de matières vierges. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, ont contribué au renforcement de la demande pour des produits moins gourmands en ressources. Les marchés peuvent aussi bénéficier de politiques publiques telles que les stratégies d'approvisionnements écologiques, un autre secteur clé où Recycle NB espère trouver de futures possibilités de développement. De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter des biens. Les considérations liées à l'environnement ont tendance à peser de plus en plus lourd dans nos choix de consommation. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs consciencieux d'aujourd'hui gravitent tout naturellement vers les biens recyclés. Le fait de savoir que, en recyclant nos produits en fin de vie, nous contribuons à assurer la durabilité de l'environnement pour les générations futures constitue un autre avantage très attrayant. Les résultats encourageants obtenus montrent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée de la gestion des ressources recyclées. En effet, on peut dire que, non seulement les résidents de la province veulent se responsabiliser face aux déchets, mais aussi que le recyclage à valeur ajoutée profite clairement aux gens du Nouveau-Brunswick.

MODÈLES DES PARTIES PRENANTES DE RECYCLE NB

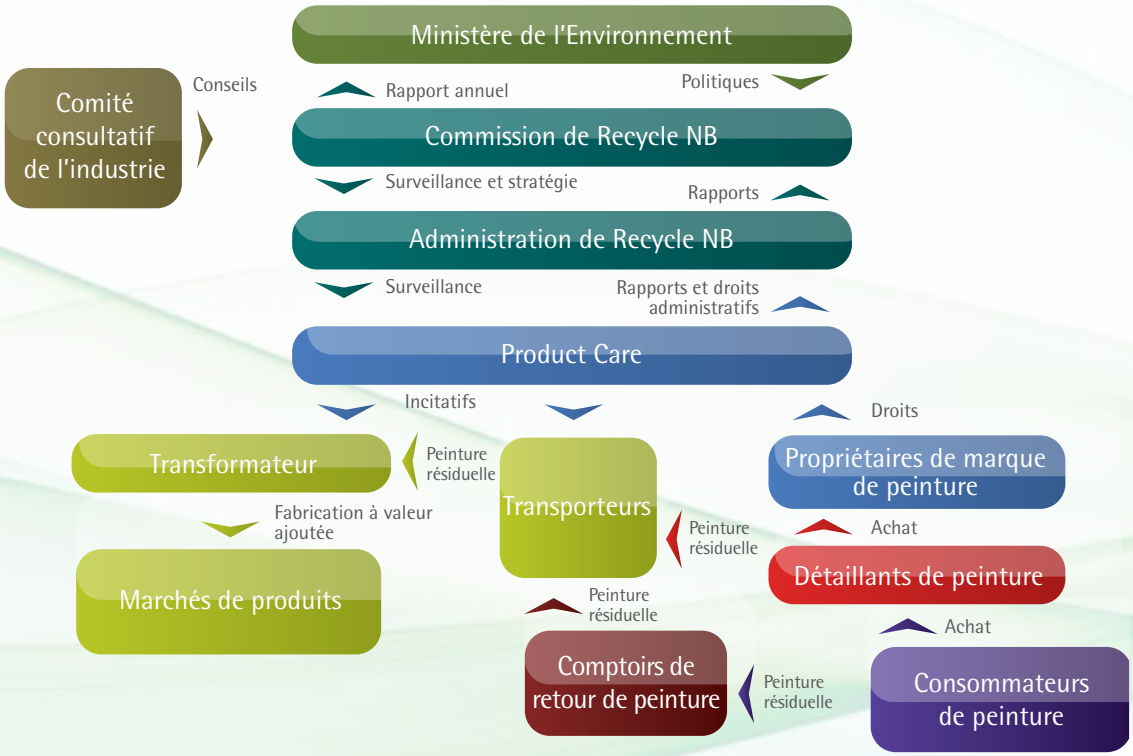
Programme d'intendance des pneus (PIP)

Modèle des parties prenantes du PIP



Programme d'écologisation de peinture (PEP)

Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP





PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Faits saillants du PIP

Le Règlement sur les matières désignées (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et, du même coup, transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 15 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée grâce au PIP. Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme de plus en plus de caoutchouc est ainsi utilisé chaque année, il se pourrait même que le caoutchouc provenant des pneus hors d'usage du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire aux besoins en matières recyclées de la TRACC.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate® par la TRACC est un bon exemple. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien s'avérer être l'approvisionnement en matières recyclées. Le PIP travaille avec les gens du Nouveau-Brunswick à la fois en vue de réduire les déchets et de créer des avantages à long terme pour l'environnement et pour l'économie de la province.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) et les pneus hors route

Les pneus hors route sont ceux qu'on trouve par exemple sur les tracteurs agricoles, les chargeuses frontales et les énormes camions à benne basculante de l'industrie minière. Les pneus hors route sont conçus pour être utilisés dans des conditions de travail extrêmement rudes. Ces pneus peuvent être de très grandes dimensions, ce qui les rend difficiles à manipuler et à transporter en raison de leur diamètre extérieur gigantesque et de leur poids énorme. Cette solidité sur le terrain des pneus hors route présente toutefois des défis importants sur le plan du recyclage. De plus, tout comme les pneus plus petits utilisés sur les véhicules routiers, l'entreposage des pneus hors route peut constituer une menace pour l'environnement pour toutes sortes de raisons.

Dans le cadre d'une initiative proactive de l'Atlantic Tire Dealers Association (ATDA) au nom des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick, un programme pour les pneus hors route est entré en vigueur le 1er janvier 2010. En vertu de ce programme de REP volontaire, des droits de recyclage selon un barème progressif sont facturés aux consommateurs en fonction de la taille et du poids combinés des pneus hors route qui sont achetés. Les détaillants utilisent les fonds perçus pour contribuer aux coûts de recyclage à l'usine de la TRACC à Minto, où les vieux pneus hors route sont transformés en produits à valeur ajoutée très demandés, dont le paillis SuperShred. Recycle NB continue à collaborer avec l'ATDA en vue de mettre au point un programme complet de recyclage des pneus selon le modèle de REP.

Réalisations du PIP

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion de produits pour les pneus hors d'usage. Grâce au Programme d'intendance des pneus, Recycle NB fournit un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau- Brunswick de s'acquitter de leur obligation de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)
(suite)

Ventes de pneus en 2011

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, le droit de recyclage de pneus pour chaque pneu neuf vendu. Les droits doivent ensuite être remis à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

D'un point de vue financier, le programme a toujours été autosuffisant, ne recevant aucune aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Nombre de pneus vendus (EPP) :
1 088 000 (1 125 000 en 2010)

Collecte de pneus en 2011

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto pour sa transformation ultérieure en produits à valeur ajoutée. Recycle NB continue de surveiller de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Nombre de pneus ramassés (EPP) :
1 074 000 (1 149 000 en 2010)

Taux de récupération des pneus :
98,7 % (102,1 % en 2010)



Transformation des pneus en 2011

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de transformation des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage ramassés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. L'accord nouvellement conclu est aussi considéré comme un premier pas positif vers la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne le PIP.



Assurance de la qualité

Recycle NB s'engage à faire en sorte que la qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du PIP, Recycle NB recourt aux processus suivants :

- analyser les rétroactions et prendre des mesures pour améliorer le programme;
- analyser le plan de gestion du programme pour en améliorer l'exécution;
- analyser les tendances et les modèles;
- étalonner en fonction de programmes semblables ailleurs.

De plus, Recycle NB a continué à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces au sujet de la vérification des détaillants de pneus grâce à son appartenance à la Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA).



Connaissance du PIP et niveaux de satisfaction à l'égard du programme dans la population du Nouveau-Brunswick

L'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc a produit une étude en 2009 sur un certain nombre de questions, dont les opinions au sujet du recyclage des pneus. Les résultats du sondage ont été présentés à une réunion de la CATRA en avril 2010. Le sondage a porté sur Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Sherbrooke et Fredericton. Au total, 1 811 personnes ont été interrogées. Comme c'est le premier sondage comprenant des questions sur le recyclage des pneus, il n'existe pas de données de références établies au préalable. De plus, il n'est pas possible de déterminer si la situation a changé entre 2009 et 2011 en l'absence de données de sondage plus récentes.

La comparaison des réponses obtenues à Fredericton à la moyenne nationale montre ceci :

- **Sensibilisation au système provincial de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage** Répondants de Fredericton sensibilisés : 81,2 % (moyenne nationale : 58,0 %)
- **Satisfaction à l'égard de la gestion des pneus hors d'usage** Répondants de Fredericton très satisfaits : 87 % (moyenne nationale : 52 %)
- **Satisfaction à l'égard du sort des pneus en fin de vie** (les pneus hors d'usage sont recyclés de manière responsable) Fredericton : 73 % (moyenne nationale : 51 %)

Mentionnons que Fredericton a obtenu la note la plus élevée parmi les six localités visées par le sondage pour chacune des trois questions. Une explication de la note élevée obtenue à Fredericton pourrait être la proximité relative des installations de recyclage à Minto. L'un des objectifs clés de la campagne « Au-delà des déchets » de 2011 était de continuer à faire connaître le PIP aux gens de toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Recycle NB a élaboré un plan de gestion préliminaire pour le programme d'intendance des pneus, lequel a ensuite été soumis au comité consultatif de l'industrie des pneus pour obtenir ses commentaires avant d'être présenté à la Commission de Recycle NB. Par la suite, le ministre de l'Environnement a approuvé le plan de gestion du programme le 24 octobre 2011. Le plan de gestion des pneus usés approuvé peut être consulté sur le site Web www.recyclenb.com



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi* sur l'assainissement de l'environnement est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB tout en confiant à l'entité la responsabilité de lancer et de gérer le nouveau Programme d'écologisation de peinture, le premier programme dans la province à être géré selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Après avoir appuyé la recommandation du comité consultatif de l'industrie de la peinture composé de parties prenantes de la commission en juin 2008, Recycle NB a retenu Product Care comme agent de peinture des propriétaires de marque actuellement immatriculés en vertu du programme. Le plan du programme d'écologisation de peinture a été mis au point par la Product Care Association au nom de l'industrie de la peinture en réponse au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le plan du programme pour une période de trois ans à compter du 1er avril 2009, et la commission soumettra un nouveau plan au cours de l'année qui vient.

La première phase de la mise en œuvre du programme d'écologisation de peinture (PEP) a consisté à transférer la responsabilité financière des commissions de gestion des déchets solides du Nouveau-Brunswick aux propriétaires de marque de peinture, ce qui devait être fait pour la fin de 2008. La deuxième phase du PEP a été l'établissement d'un réseau de comptoirs de collecte partout dans la province. Le réseau des comptoirs de collecte était en place en avril 2009. Depuis cette date, les consommateurs de peinture, y compris les propriétaires et les entreprises, peuvent déposer gratuitement leurs restants de peinture à des comptoirs de collecte de peinture situés un peu partout au Nouveau-Brunswick. Le rapport annuel de 2011 porte sur la deuxième année complète de fonctionnement du programme.

La deuxième phase de la mise en œuvre a consisté dans une importante campagne médiatique de sensibilisation publique organisée grâce aux efforts combinés de Product Care et de Recycle NB. Le changement le plus visible pour les gens qui nettoient leur garage, leur remise ou leur sous-sol est l'augmentation importante des endroits où la peinture résiduelle peut être apportée pour être recyclée. Grâce à cet accroissement marqué de l'accessibilité, le nombre de personnes ayant recours au nouveau programme a monté en flèche, tant chez les résidents que les entreprises, ce qui est très encourageant.

Le rapport de 2011 de Product Care confirme que le programme jouit toujours d'un large appui. Il est évident que la population reconnaît la valeur du recyclage et qu'il est préférable de recycler que d'envoyer ses restes de peinture et les contenants dans les lieux d'enfouissement et les incinérateurs ou de polluer l'environnement.



Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'emploi de produits recyclés dans la construction. Les produits recyclés doivent aussi être certifiés. Cette certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux et les plus sécuritaires pour l'environnement. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement, mais il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : Écologo et Green Seal (habituellement associées à la certification Leadership in Energy and Environmental Design, ou LEED, utilisée pour les projets de constructions nouvelles ou de rénovations résidentielles et commerciales). L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Par ailleurs, les émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de Boomerang et de Rona Eco sont très faibles, ce qui leur a valu la certification ÉcoLogo. Tous les aspects du produit sont respectueux de l'environnement, y compris le contenant, fait de plastique recyclable, et l'étiquette, imprimée sur du papier certifié par le FSC. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.



Réalisations du PEP

Ce plan d'écologisation de peinture offre aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage qui rend des comptes à toutes les parties prenantes et fait preuve de transparence.

En vertu du modèle de la REP, les dépenses engagées par le PEP pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense relative au programme sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement direct du gouvernement pour le PEP.

Les données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2011 sont fournies par la Product Care Association, comme l'exige le *Règlement sur les matières désignées afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues, mais il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du PEP, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2011, le PEP comptait 48 propriétaires de marque immatriculés, soit une augmentation de 5 durant l'année. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Puis, Product Care doit s'occuper de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé la vente de 1 888 405 unités pour un volume liquide estimé à 5 129 399 litres, ce qui représente une moyenne de plus de 14 000 litres par jour. En 2010, on a signalé la vente de 2,03 millions de contenants et de 5,73 millions de litres. La mauvaise température en 2011 a probablement contribué à une baisse des ventes de peinture au Nouveau-Brunswick par rapport à 2010.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP) (suite)

Collecte de la peinture

Grâce au PEP, les consommateurs, y compris les propriétaires et les entreprises, peuvent apporter leur peinture résiduelle ainsi que de nombreux types de teintures, vernis et aérosols, à l'un des nombreux comptoirs de collecte de la province. Au lancement du programme de recyclage de la peinture le 1er avril 2009, il y avait 46 comptoirs de collecte de peinture participants. Au 31 décembre 2011, le nombre de comptoirs était passé à 56. Le nombre de comptoirs de collecte montre que le programme continue de faciliter l'accès au recyclage de la peinture partout dans la province. Mentionnons aussi qu'il est facile pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.



Les comptoirs de retour peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (incluant des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (pour les bouteilles consignées). Le programme fournit aux comptoirs de retour des bacs de récupération réutilisables et autres récipients tels que des barils. Une fois pleins, les bacs sont ramassés dans les comptoirs de collecte par un transporteur, et le comptoir reçoit en retour des bacs vides. Les bacs pleins sont regroupés à l'entrepôt du transporteur; lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, la peinture est expédiée aux transformateurs en vue de son recyclage.

Au total, 256 963 litres de peinture ont été ramassés durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et la méthode d'élimination sont résumés dans le tableau suivant :

Method	**Volume** (litres)	**Percentage**
Réutilisation	1 244	0,5 %
Recyclage	212 346	87,2 %
Enfouissement	20 500	8,4 %
Récupération d'énergie	9 550	3,9 %
Incinération	-	0,0 %
Total	243 640	100 %

En 2011, le taux de recyclabilité/réutilisation est demeuré relativement inchangé, soit 87,7 % comparativement à 87,8 % en 2010. En 2011, 87,2 % de la peinture a été recyclée en peinture neuve, tandis que seulement 0,5 % a été réutilisée au moyen du volet échange de peinture du PEP.

Bien que le programme soit relativement nouveau, les résultats des indicateurs de rendement clés montrent que le PEP fonctionne de manière efficace. La quantité de peinture recueillie a largement dépassé les attentes pour un nouveau programme, preuve irréfutable que les efforts déployés sur le plan de la communication portent ses fruits. L'entreprise de recyclage la Société Laurentide de Victoriaville, au Québec, a aussi commenté l'excellente qualité – et donc recyclabilité – de la peinture reçue des participants au programme. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture. Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent encore une fois être fiers du fait que le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme est parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada.

Marchés de la peinture recyclée

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs conscientisés recherchent la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Le marché de la peinture recyclée connaît une croissance très rapide, surtout en raison des politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, ou « approvisionnement écologique », est souvent défini comme le choix de biens et services dont l'impact sur l'environnement est moindre. Cela signifie que les entreprises, en cherchant à prévenir la production de déchets et de pollution, doivent prendre en compte l'impact environnemental en plus du prix, du rendement et d'autres facteurs habituellement envisagés dans leurs décisions d'achat. En vertu de sa politique d'approvisionnement écologique, idéalement, l'entreprise devrait évaluer les conséquences sur l'environnement qu'un produit peut avoir à chaque étape de son cycle de vie. Il faut donc considérer les coûts de l'obtention des matières premières ainsi que de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la manutention, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages évidents sur le plan de l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ». Recycle NB a confiance dans les perspectives qui s'ouvrent pour la peinture recyclée et continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration. La majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les lieux d'enfouissement est en fait générée par les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). Recycle NB cherchera à promouvoir auprès des secteurs ICI la nécessité de plus en plus pressante d'adopter des politiques d'approvisionnement écologique.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Frederick Square
77, rue Westmorland, suite 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3 Canada
Téléphone (506) 856-4400
Télécopier (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Au conseil d'administration
de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

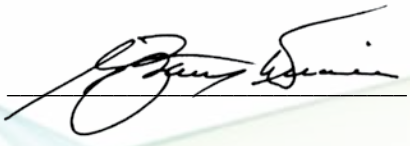
Comptables agréés
Le 15 juin 2012
Fredericton, Canada

BILAN

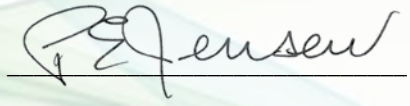
Au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
ACTIF			
Encaisse	389 306 $	687 327 $	342 319 $
Débiteurs (note 3)	859 097	708 072	1 091 560
Recevable pour le programme REP (note 8)	24 330	–	–
Charges payées d'avance	3 247	3 247	3 247
	1 275 980	1 398 646	1 437 126
Immobilisations (note 6)	103 844	38 074	42 710
Placements (note 4)	525 330	519 518	515 675
	1 905 154 $	1 956 238 $	1 995 511 $
PASSIF ET ACTIFS NETS			
Passif			
Créditeurs et charges à payer	436 514 $	448 105 $	382 140 $
Crédit pour le programme REP (note 8)	–	39 276	6 722
Avantages sociaux futurs (note 5)	26 799	18 630	12 303
	463 313	506 011	401 165
Actifs nets			
Investis en immobilisations	103 844	38 074	42 710
Non affectés	1 337 997	1 412 153	1 551 636
	1 441 841	1 450 227	1 594 346
Obligations contractuelles (note 9)			
Éventualités (note 10)			
	1 905 154 $	1 956 238 $	1 995 511 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil,



Murray Driscoll, *administrateur*



Phillip Jensen, *administrateur*

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
PRODUITS		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	127 884 $	180 968 $
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	4 442 767	4 472 633
	4 570 651	4 653 601
CHARGES		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	127 884	180 968
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	4 465 127	4 623 815
	4 593 011	4 804 783
Perte avant les éléments ci-dessous	(22 360)	(151 182)
AUTRES		
Revenus de placement	13 974	7 063
Insuffisance des produits sur les charges	(8 386) $	(144 119) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

2011	Investis en immobilisations	Gains de réévaluation Non affectés	cumulés	Total
Solde au début de l'exercice (note 2)	38 074 $	1 412 153 $	– $	1 450 227 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(27 608)	19 222	–	(8 386)
Variation nette des investissements en immobilisations	93 378	(93 378)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	103 844 $	1 337 997 $	– $	1 441 841 $

2010	Investis en immobilisations	Gains de réévaluation Non affectés	cumulés	Total
Solde au début de l'exercice (note 2)	42 710 $	1 551 636 $	– $	1 594 346 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 030)	(127 089)	–	(144 119)
Variation nette des investissements en immobilisations	12 394	(12 394)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	38 074 $	1 412 153 $	– $	1 450 227 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(8 386) $	(144 119) $
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	27 608	17 030
Charges au titre des avantages sociaux futurs	8 169	6 328
Perte non réalisée sur les placements	–	3 383
	27 391	(117 378)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(151 025)	376 766
Augmentation de recevable pour le programme REP	(24 330)	–
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(11 591)	65 964
Augmentation (diminution) de crédit pour le programme REP	(39 276)	39 276
	(198 831)	364 628
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements	–	130 000
Augmentation des placements	(5 812)	(137 226)
	(5 812)	(7 226)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(93 378)	(12 394)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(298 021)	345 008
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	687 327	342 319
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	389 306 $	687 327 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Droits

La Commission comptabilise les droits relatifs aux pneus usés lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir d'eux. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

b) Programme

Le Programme d'écologisation de peinture est un programme de Responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur de peinture se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles – Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les éléments faisant l'objet d'estimations significatives comprennent les immobilisations, les avantages sociaux futurs et les débiteurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

e) Actifs financiers et passifs financiers

L'encaisse et les placements sont classés dans la catégorie de la juste valeur.

Les gains non réalisés et les pertes non réalisées provenant des variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisés dans les gains et les pertes de réévaluation à la clôture de chaque période.

La juste valeur est déterminée en fonction du cours acheteur coté. Les ventes et les acquisitions de placement sont comptabilisées à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés comme une charge.

f) Congés de maladie

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. Conformément aux avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés des normes comptables pour le secteur public, la Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

2. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1er janvier 2011, la Commission a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'égard d'un organisme sans but lucratif du secteur public et a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200. Ces normes modifiées ont été adoptées rétrospectivement; par conséquent, les chiffres de 2011 ont été retraités. De plus, avec prise d'effet le 1er janvier 2011, la Commission a adopté le chapitre SP 3450, « Instruments financiers », de façon anticipée ainsi que les modifications connexes apportées aux autres normes de façon prospective, sans retraiter les chiffres de 2010. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes comptables se présentent comme suit :

a) les prestations relatives aux congés de maladie payés qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas, sont considérés comme des obligations. L'utilisation future de ces avantages est prise en compte au moment de l'évaluation du passif comptabilisé par la Commission. Les états financiers 2010 ont été ajustés en fonction du passif au 1er janvier 2010, des charges assumées en 2010 et du passif estimatif pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

b) Conformément aux normes comptables pour le secteur public applicable aux organismes sans but lucratif du secteur public, les actifs nets de la Commission comprennent les investissements en immobilisations, les pertes de réévaluation cumulées et les actifs nets non affectés. Les ajustements n'ont eu aucune incidence sur les actifs nets de la Commission.

L'impact de ces retraitments sur les chiffres de 2012 sont les suivants:

	31 décembre 2010	**1er janvier 2010**
Actifs nets non affectés, tels qu'ils étaient auparavant présentés	1 430 783 $	1 563 939 $
Déduire : ajustements du passif lié aux avantages sociaux futurs	18 630	12 303
Actifs nets non affectés tels qu'ils sont actuellement présentés	1 412 153 $	1 551 636 $

	31 décembre 2010
Insuffisance des revenus sur les charges, telle qu'elle était auparavant présentée	137 791 $
Ajouter : ajustements du passif lié aux avantages sociaux futurs	6 328
Insuffisance, telle qu'elle est actuellement présentée	144 119 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

3. DÉBITEURS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Comptes clients	691 671 $	597 472 $	935 377 $
Taxe de vente	167 426	110 600	156 183
	859 097 $	708 072 $	1 091 560 $

4. PLACEMENTS

31 décembre 2011	Juste valeur marchande	Coût
Obligations, bons du Trésor et fonds communs de placement		
Compte Surintérêt Altamira	101 957 $	101 957 $
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	102 218	102 218
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	118 938	118 938
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	101 301	101 301
Fonds du marché monétaire Plus TD série I	100 916	100 916
	525 330 $	525 330 $

31 décembre 2010	Juste valeur marchande	Coût
Obligations, bons du Trésor et fonds communs de placement		
Compte Surintérêt Altamira	100 854 $	100 854 $
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	100 970	100 970
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	117 520	117 520
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	100 092	100 092
Fonds du marché monétaire Plus TD série I	100 055	100 055
Liquidités détenues dans le compte du courtier	27	27
	519 518 $	519 518 $

1er janvier 2010	Juste valeur marchande	Coût
Obligations, bons du Trésor et fonds communs de placement		
Province du Nouveau-Brunswick, 6,375 % - 15 juin 2010	133 432 $	133 432 $
Compte Surintérêt Altamira	100 105	100 105
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	100 117	100 117
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	100 130	100 130
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	77 727	77 727
Fonds du marché monétaire Plus TD série I	–	–
Liquidités détenues dans le compte du courtier	4 164	4 164
	515 675 $	515 675 $

À l'exception des fonds du marché monétaire qui sont de niveau 2, tous les placements sont de niveau 1 puisque leur valeur peut être fondée sur des cours cotés sur des marchés actifs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Uneestimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010 se présente comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 1er janvier	18 630 $	12 303 $	12 303 $
Coût des services rendus de la période	8 169	6 327	-
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 31 décembre	26 799 $	18 630 $	12 303 $

6. IMMOBILISATIONS

31 décembre 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immeubles – Améliorations locatives	70 935 $	7 094 $	63 841 $
Mobilier et agencements	70 568	44 327	26 241
Matériel informatique	98 925	85 163	13 762
	240 428 $	136 584 $	103 844 $

31 décembre 2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	51 827 $	37 753 $	14 074 $
Matériel de bureau	25 780	25 780	–
Matériel informatique	95 223	71 223	24 000
	172 830 $	134 756 $	38 074 $

1er janvier 2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	50 179 $	32 960 $	17 219 $
Matériel de bureau	25 780	25 780	–
Matériel informatique	84 477	58 986	25 491
	160 436 $	117 726 $	42 710 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 27 608 $ (17 030 $ en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

7. ATTRIBUTION DES CHARGES

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées en conséquence. Toutes les charges de nature générale totalisant 645 685 $ et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées à raison de 80 % et de 20 % (80 % et 20 % en 2010), soit 516 548 $ et 129 137 $ aux programmes d'intendance des pneus et d'écologisation de peinture, respectivement.

8. CRÉDIT POUR LE PROGRAMME REP

Aux termes de l'entente de Responsabilité élargie des producteurs (« REP »), les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de débiteur en fin d'exercice.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au cours de l'exercice 2010, la Commission a conclu un contrat de location de locaux de cinq ans dont les paiements annuels s'élèvent à 30 728 $.

10. ÉVENTUALITÉS

Durant l'année d'imposition 2009, la province du Nouveau-Brunswick a conclu avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC ») un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 330 $ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Depuis le 31 mars 2010, une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs au titre du programme REP et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2011 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

TABLEAU 1
PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
Produits	127 884 $	111 880 $
Fonds en fiducie pour l'environnement	–	69 088
	127 884	180 968
Charges		
Salaires et charges sociales	72 366	100 998
Conseil d'administration	13 641	14 366
Communications et traduction	8 621	16 595
Bureaux	7 504	7 080
Loyer	6 965	2 160
Amortissement des immobilisations	5 522	3 406
Services professionnels	4 391	9 664
Téléphone	3 236	5 662
Déplacements	2 814	18 569
Assurance	1 709	1 375
Réparations et entretien	622	500
Frais bancaires et intérêts débiteurs	346	289
Formation et abonnements	147	304
	127 884	180 968
	– $	– $

TABLEAU 2
PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
Produits	4 399 367 $	4 472 633 $
Fonds en fiducie pour l'environnement	43 400	–
	4 442 767	4 472 633
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	3 895 769	4 171 002
Salaires et charges sociales	319 449	273 035
Conseil d'administration	51 681	48 425
Bureaux	49 042	21 055
Communications et traduction	30 871	27 476
Loyer	27 859	8 640
Déplacements	24 924	11 951
Amortissement des immobilisations	22 086	13 624
Services professionnels	19 714	29 946
Téléphone	12 232	9 524
Assurance	6 930	5 062
Réparations et entretien	2 489	2 001
Intérêts débiteurs et frais bancaires	1 383	1 157
Formation et abonnements	698	917
	4 465 127	4 623 815
	(22 360) $	(151 182) $

NOTES

Location:
277, rue Main
Fredericton, NB E3A 1E1

Téléphone
1 (506) 454-8473
Toll Free: 1 (888) 322-8473

Télécopieur
1 (506) 454-8471

Courriel
info@recyclenb.com

Adresse postale
CP 308, Station A
Fredericton, NB E3B 4Y9